

**Motion**

La Chambre des Députés,

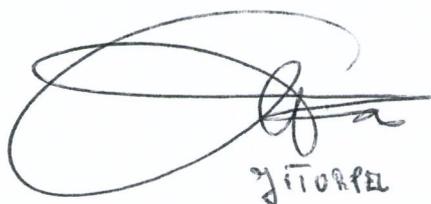
6

**Considérant**

- que la réforme du statut, des traitements et des carrières dans le secteur public a été préparé par le Gouvernement précédent sur base des accords trouvés entre le Gouvernement et la Confédération générale de la Fonction publique en date du 15 juillet 2011,
- que le Gouvernement actuel s'est engagé à respecter les obligations contractuelles résultant des engagements réciproques de l'accord salarial signé par le Gouvernement précédent et que la réforme sera poursuivie en tenant compte des avis émis dans le cadre de la procédure législative,
- que de nombreuses adaptations des textes ont été nécessaires suite aux divergences d'interprétation des accords successifs, à la situation des finances publiques et finalement aux différentes oppositions formelles et autres du Conseil d'Etat aux projets de loi lui soumise,
- qu'il a semblé primordial au Gouvernement et à la majorité parlementaire de finaliser les travaux afin que les textes puissent entrer en vigueur dans les meilleurs délais possibles, tout en renonçant à retravailler les détails rédactionnels et sans attendre le dénouement des litiges en cours (police, enseignement, carrières reclassées, ...),

invite le Gouvernement,

- à suivre de près la mise en pratique de la réforme, des difficultés et conflits qui pourront en surgir, de même que les cas de rigueur qui persistent ou pourront apparaître et d'en tenir informée la Chambre des Députés,
- de soumettre au fur et à mesure à la Chambre des Députés les propositions d'adaptations législatives nécessaires,
- de dresser au plus tard un an après la mise en vigueur de la réforme – en collaboration avec les partenaires sociaux – un bilan exhaustif de la réforme et de sa mise en pratique,
- de soumettre ce bilan à la Chambre des Députés, de même que les propositions législatives nécessaires pour résoudre tous les problèmes persistants, y compris en ce qui concerne une évolution et un classement équitable de toutes les carrières et fonctions.



J. TURPEL